

## Règlement de la garderie et de l'étude à Groissiat

- Tarif de la garderie et de l'étude : 20 € de forfait trimestriel par enfant quel que soit le nombre de présences. La facturation sera établie chaque trimestre.

- Horaires de la garderie : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

Matin : 7h30 - 8h30

Midi : 11h30 - 12h30

Soir : 16h30 - 18h15 **précises**.

- Horaires de l'étude : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

Tous les soirs de 16h30 à 18h15 **précises**.

**Plus aucun retard ne sera toléré. C'est une question de respect envers les employés municipaux. Des sanctions seront appliquées.**

**Nous vous rappelons que l'étude est surveillée et non dirigée ; en aucun cas les employées communales ne sont habilitées à aider aux devoirs et à se substituer aux parents.**

En accord avec madame la Directrice, mesdames les institutrices et les représentants des parents d'élèves, il a été décidé, pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement de l'école, **qu'aucun enfant ne sortira de l'étude surveillée avant 17h45.**

Cette mesure ne concerne pas les élèves de maternelle qui, eux, fréquentent la garderie.

**Nous veillerons au strict respect de ces horaires.**

**En cas de conduite susceptible de perturber le fonctionnement du service, un AVERTISSEMENT sera automatiquement notifié aux parents. En cas de récidive, l'EXCLUSION TEMPORAIRE ou DEFINITIVE sera prononcée sans délai, selon la gravité des faits.**

A Groissiat, le 03 juillet 2018

Patricia DEGUERRY  
Adjointe au Maire  
Chargée des Affaires Scolaires



Le Maire  
Jean-Luc MARRON